



suspendre un crédit ou autre solution

Par **Sophia63**, le **12/09/2012** à **17:53**

J'ai 2 crédits qui s'élèvent à 903 € par mois. Des taxes foncières de 625 € par mois et des provisions de charges de syndic de 400 € par mois. Mes revenus s'élèvent à 1900 €. Il y a des travaux dans la copropriétés prévus qui s'élèvent à 6000 € avant la fin de l'année et ma CSG qui s'élève à 1700 €. Un regroupement de crédit a déjà été fait en 2009 (35000 €). Le partage du patrimoine est en cours et aucune date n'a été fixée. J'ai une partie de ces bien et l'usufruit et en attendant le partage (que j'ai demandé) je doit tout assurer.

Quelle est la procédure à suivre pour suspendre le crédit pendant 2 ans ? y a t - il une autre solution ?

Je n'arrive plus à faire face à toutes ces sorties d'argent

Merci

Par **youris**, le **12/09/2012** à **20:29**

bjr,

si vous avez voté contre les travaux prévus dans la copropriété, vous pouvez demander l'étalement sur 10 ans de vos paiements.

cdt